



Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2009

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 13/11/2009

Le 20 novembre 2009, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Roger Toulouse de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Jean-Claude Hennequin, Carole Turpin, François Nicourt, Benoît Foulon, Magdeleine Baby, Catherine Voisin, Nicole Joye, Dominique Laurent, Pascal Kwasnik, Alain Montagnier, Edith Rouillé, Laurence Bellais, Valérie Baudry, Michel Zabel, Daniel Arnoux, Dany Adam, Gilles Gaillard, Pascale Adam, Béatrice Robert, Marie-Claude Harrang, Françoise Gourdin, Yves Clément, Angelo Cerqueira.

Absents représentés : Mme Agnès Barbanchon par Mme Laurence Bellais
M. Jean-Christophe Thauvin par M. Thierry Cousin
M. David Cypel par M. Benoît Foulon
Mme Sabine Delaroche par Mme Valérie Baudry
M. Christophe Thauvin par Mme Carole Turpin

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2009

Le procès-verbal du 16 octobre 2009 est approuvé par 28 voix pour et 1 abstention.

Information réglementaire

Tirage et consolidation d'un prêt de 200 000 € auprès de la Caisse d'Épargne

Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition de matériel d'inondation

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général une subvention de 10 000 € pour l'acquisition de matériel de lutte contre l'inondation.

Débat des orientations budgétaires 2010

Echange de terrain SAUZE / Ville de St Pryvé St Mesmin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'échange d'une parcelle communale avec une parcelle appartenant à Mme Sauzé, sans soulte et autorise le Maire à signer les actes nécessaires.

Toiture du gymnase – Demande de subvention au Conseil Général

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au taux de 50 % du montant des travaux de sur-toiture du gymnase de la Belle Arche afin de régler définitivement les problèmes de fuites.

Prochain Conseil Municipal, salle Roger Toulouse :
vendredi 18 décembre 2009 à 20 h 30

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 20 novembre 2009
Le Maire,
Thierry COUSIN